

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 131-15

Règlement modifiant le règlement 131 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter une nouvelle rue se raccordant à la Route 117, secteur Saint-Jean-sur-le-Lac

OBJET : Le présent règlement vise à ajouter un raccordement à la Route 117 d'une nouvelle rue située à environ 160 mètres à l'ouest de la rue Adélarde-Arbour

ARTICLE 1 :

Le troisième alinéa de l'article 7.1.2.1 intitulé *Tracés projetés répondant à des objectifs régionaux*, tel que modifié par les règlements 131-1 et 131-13, est modifié par l'ajout des termes « ainsi que le raccordement de la rue projetée côté sud de la Route 117 se trouvant face à la propriété située au 1570, boulevard Des Ruisseaux » à la suite des termes « Le raccordement de la rue projetée de l'aéroport à la Route 117 ».

ARTICLE 2 :

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Préparé par

Julie Richer, urbaniste
Directrice du Service de l'aménagement du territoire